

SEANCE DU
26 JANVIER 2023

RAPPORT N° VII-2
23SGADB0014

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
20 janvier 2023

Date d'affichage :
27 janvier 2023

OBJET:
**Montcenis - Mur des Arquebusiers -
Réparation de l'ouvrage -
Autorisation de signature d'un
marché public à procédure adaptée**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. MEUNIER)
M. DURAND (pouvoir à M. LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Paul BAUDIN



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, lui délégrant notamment la compétence en matière d'autorisation de signature des pièces de marchés publics lorsque le montant est compris entre 90 000 € et 2 299 999 € HT,

Vu les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme de travaux 2023, la Communauté Urbaine prévoit de réaliser la réfection du mur des Arquebusiers, ouvrage de soutènement situé sur la commune de Montcenis.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études DIMEO en vue de définir les travaux nécessaires à la remise en état de cet ouvrage.

Les travaux de restauration consisteront en un ensemble de prestations comprenant des purges et un nettoyage, le rejointoiement des éléments de maçonnerie et la création de garde-corps.

Une procédure adaptée a donc été lancée le 13 octobre 2022 à l'issue de laquelle l'offre de l'entreprise THIVENT SAS a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 139 140,00 € HT soit 166 968,00 € TTC.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir,

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché pour les travaux de réparation du mur des Arquebusiers à Montcenis à conclure avec l'entreprise THIVENT SAS, domiciliée 630 Route de La Clayette 71800 LA CHAPELLE-SOUS-DUN, pour un montant de 139 140,00 € HT soit 166 968,00 € TTC ;

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 janvier 2023
et publié, affiché ou notifié le 27 janvier 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



